

Les *oreilles* sont les organes de l'ouïe; mais il ne faut pas entendre seulement par les oreilles, mes enfants, ces parties saillantes et cartilagineuses qui se trouvent sur les côtés de la tête. Ces parties externes, remplies d'anfractuosités, n'en sont que les *pavillons*, dans lesquels le son vient d'abord se réfléchir; mais l'organe qui le perçoit, c'est-à-dire l'*organe auditif* proprement dit, se trouve placé dans l'intérieur. Cet organe est doué d'une grande sensibilité, d'une extrême délicatesse : les sons harmonieux le charment et le captivent; les sons aigres et discordants le choquent et le blessent.

Relativement à l'aptitude de ce sens, on dit qu'on est *dur d'oreilles* quand il est affaibli, et qu'on est *sourd* lorsqu'il fait complètement défaut. La *surdité* peut avoir pour cause un accident, une paralysie du nerf auditif, ou un obstacle qui s'oppose au libre accès du son. On ne peut guère espérer de guérir cette infirmité lorsqu'elle est passée à l'état chronique, comme cela arrive chez quelques vieillards; mais on peut dans presque tous les cas l'atténuer par une sorte d'entonnoir appelé *cornet acoustique*, ce qui veut dire : cornet pour entendre. On place l'extrémité de l'instrument près de l'oreille de la personne à laquelle l'on veut parler, et le son de la voix, pénétrant dans l'organe d'une manière plus intense et plus directe, peut être mieux entendu.

La faculté d'entendre peut manquer complètement à un enfant qui vient au monde, et alors il appartient à cette classe intéressante d'enfants déshérités de la nature qu'on désigne sous le nom de *sourds-muets*. Vous pensez, n'est-ce pas, mes amis, que les enfants qui naissent dans ces conditions sont bien malheureux; oui, ils sont d'autant plus à plaindre que, par une conséquence inévitable, ils sont aussi privés de la parole. Ce n'est pas que l'organe vocal leur manque; ils le possèdent tout